



Campagne de vaccination pour les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile

La circulation du virus reste très active en Moselle avec une situation encore fragile qui impose de ne pas relâcher les efforts de respect des gestes barrières et du port du masque.

La vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. La campagne vaccinale qui s'engage en Moselle permettra progressivement à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir accéder gratuitement et de manière non obligatoire au vaccin.

Sans modifier les principes de la stratégie de vaccination validée par les autorités scientifiques, l'objectif aujourd'hui est d'aller plus vite, tout en priorisant les publics les plus exposés.

Calendrier

Le déploiement de la vaccination en Moselle se fait progressivement avec une priorité donnée aux publics les plus vulnérables au virus, susceptibles de développer des formes graves de la maladie. Il s'agit :

- **des personnes âgées en établissements** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), unités de soins de longue durée (USLD) ;
- **des personnels qui travaillent dans ces établissements** lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave du Covid-19 ;
- **des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile âgés de 50 ans et plus** et/ou présentant des comorbidités ;
- **des personnes handicapées** hébergées dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus et/ou présentant des comorbidités ;

Au 12 janvier 2021, 2 675 personnes ont été vaccinées en Moselle.

La campagne de vaccination a aussi débuté dans les EHPAD du département. Les premières vaccinations ont été réalisées dans 8 établissements reliés à des structures hospitalières.

Les 16 et 19 janvier tous ces autres établissements bénéficieront des vaccins, ce qui permettra à tous les volontaires résidents d'EHPAD et leurs personnels d'être vaccinés rapidement.

Calendrier pour les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile :

Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile pourront se faire vacciner à partir du 18 janvier 2021. Un courrier de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) sera envoyé à toutes les personnes concernées.

Ce vaccin est particulièrement efficace contre le développement de formes graves du virus. Or la majorité des personnes qui développent des formes graves du virus sont les personnes âgées. C'est pourquoi les personnes de plus de 75 ans seront vaccinées avant les plus jeunes.

La prise de rendez-vous obligatoire dans des centres de vaccination se fera à partir du 14 janvier 2021, pour une vaccination à compter du 18 janvier 2021. La prise de rendez-vous pourra se faire :

- par téléphone : n° vert : **03 87 345 345**
- via internet sur <https://sante.fr/carte-vaccination-covid> ou www.doctolib.fr

Une fois sur place, avant de recevoir la première injection, chaque personne devra répondre à quelques questions relatives à d'éventuelles allergies ou sur les antécédents médicaux afin de s'assurer que la vaccination se déroulera normalement. À cette occasion, un rendez-vous de rappel sera fixé pour la seconde injection.

Retrouvez ci-dessous les centres de vaccination ouverts (de nouveaux centres ouvriront prochainement)

<https://sante.fr/carte-vaccination-covid>

Liste indicative des centres de vaccination en Moselle (liste susceptible d'évoluer prochainement) :

- hôpital de Mercy, 1 allée du Château, à Ars-Laquenexy ;
- hôpital Bel-Air, 1-2-3 rue du Friscaty à Thionville ;
- Maison médicale de garde du CPTS de l'hôpital d'instruction des armées Legouest, rue des frères Lacreteille, à Metz ;
- centre hospitalier Saint-Nicolas, 25 avenue du Général de Gaulle, à Sarrebourg ;
- centre hospitalier Robert Pax, salle des fêtes du centre hospitalier spécialisé, 1 rue Calmette, à Sarreguemines ;
- hôpital de Château-Salins - groupe SOS, 40 rue de Metz, à Château-Salins.

Pour en savoir plus sur la vaccination :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/>